



## Grands événements sportifs et exploitation sexuelle des enfants : quels liens ?

Depuis les Jeux Olympiques d'Athènes, un lien a commencé à apparaître dans le débat public entre l'organisation de certains grands événements sportifs et l'augmentation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

À ce jour, les événements sportifs ayant attiré le plus d'attention autour de leur possible impact sur l'augmentation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont les Jeux olympiques d'été de 2004 à Athènes, la coupe du monde de la FIFA de 2006 en Allemagne, le championnat d'Europe de 2008 de l'UEFA en Suisse et en Autriche, la coupe du monde de la FIFA de 2010 en Afrique du Sud, le championnat d'Europe de 2012 de l'UEFA en Pologne et en Ukraine et les Jeux olympiques d'été de 2012 à Londres<sup>1</sup>. Certaines préoccupations sont également apparues concernant le risque d'exploitation sexuelle commerciale des enfants pendant le déroulement des grandes rencontres sportives, particulièrement lors de la Coupe du monde en Afrique du Sud en 2010 et dans le cadre de la prochaine édition qui se déroulera au Brésil en 2014.

Ce lien présumé a attiré, de manière spectaculaire, l'attention médiatique, celle du grand public ainsi que des gouvernements et institutions internationales et régionales. En 2006, quelques jours avant le début de la Coupe du monde en Allemagne, le Parlement européen a adopté une résolution sur la prostitution forcée dans le cadre de manifestations sportives internationales considérant que « l'expérience montre que, à chaque grande manifestation sportive rassemblant un nombre important de personnes, on constate une augmentation temporaire spectaculaire de la demande de services sexuels »<sup>2</sup>.

Cependant, certaines campagnes de sensibilisation, tout comme l'affirmation émanant du Parlement européen, n'ont pas toujours été fondées sur des données vérifiables et vérifiées, et ont, par conséquent, conduit certains chercheurs et certaines organisations à remettre en cause la possible corrélation entre les grands événements sportifs et l'augmentation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

La présente analyse visera, dans un premier temps, à étudier s'il existe une possible corrélation entre les grands événements sportifs et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants et, dans un second temps, à comprendre en quoi les grands événements sportifs peuvent également représenter une opportunité pour la mise en place de mesures de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.

---

<sup>1</sup> Alliance mondiale contre la traite des femmes Canada, Analyse Jeux d'hiver 2010 et traite des personnes, 2013, à la p.9.

<sup>2</sup> Parlement européen, Résolution sur la prostitution forcée dans le cadre de manifestations sportives internationales, P6\_TA(2006)0086, 15 mars 2006.

## L'exploitation sexuelle des enfants et les grands événements sportifs : une corrélation ?

Si des préoccupations sont nées quant à une augmentation des cas d'exploitation sexuelle des enfants lors de certains événements sportifs, aucune recherche empirique n'a permis de soutenir qu'une augmentation s'était réellement produite. Cependant, malgré cette absence de preuve, les risques qu'une augmentation se produise durant des grands événements sportifs restent, quant à eux, bien réels.

### L'absence de preuve d'une corrélation lors des grands événements sportifs passés

La Coupe du monde de 2006, qui fut organisée en Allemagne, a été l'événement sportif qui a créé le plus de débat sur l'existence d'un lien entre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et la tenue de grands événements sportifs. L'attention médiatique, du grand public et des pouvoirs publics gouvernementaux s'est focalisée sur une estimation de 40000 femmes forcées de se rendre en Allemagne pour se prostituer durant l'évènement. Cette estimation était en réalité infondée et très irréaliste. Seuls 5 cas de traites ayant été directement liés avec la Coupe du monde en Allemagne ont pu être constatés<sup>3</sup>.

En ce qui concerne les autres événements ayant suscités une forte préoccupation, les données collectées à la suite de ces événements n'ont pas permis de prouver qu'une augmentation de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle s'était produite. Toutefois, une hausse a pu être observée lors des Jeux Olympiques d'Athènes en 2004 sans pour autant avoir pu être directement reliée avec cet événement<sup>4</sup>.

Cette absence de preuve, combinée avec le caractère sensationnaliste de certaines estimations, a conduit certains chercheurs et certaines organisations à remettre en cause la corrélation entre les événements sportifs et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Il en est de même pour l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Des preuves solides que des cas d'exploitation sexuelle d'enfants soient directement liés aux événements sportifs sont rares. Un des seuls exemples disponibles est celui de la découverte avant la Coupe d'Afrique des Nations en 2008 au Ghana d'un plan de recrutement d'enfants à des fins de prostitution pendant l'évènement<sup>5</sup>.

De nombreuses préoccupations sur une possible augmentation de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants sont plus particulièrement nées lors de la dernière édition de la Coupe du monde en Afrique du Sud, notamment en raison des conditions socio-économiques préexistantes et de la situation préoccupante de l'exploitation sexuelle des enfants avant l'évènement. Cependant, aucune augmentation des cas d'exploitation sexuelle d'enfant n'a réellement pu être confirmée<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Global Alliance Against Traffic in Women, "What's the cost of a rumor?" A guide to sorting out the myths and the facts about sporting events and trafficking, 2011, à la p.8.

<sup>4</sup> Alliance mondiale contre la traite des femmes Canada, Analyse Jeux d'hiver 2010 et traite des personnes, 2013, à la p.11.

<sup>5</sup> Brunel University London, "Child Exploitation and the FIFA World Cup: A Review of Risks and Protective Interventions", Juillet 2013, à la p.16.

<sup>6</sup> *Ibid.* à la p.18.

Il convient de noter que certains facteurs peuvent expliquer cette absence de preuve établissant un lien entre les événements sportifs et des cas d'exploitation sexuelle des enfants.

### **Des facteurs pouvant expliquer cette absence de preuves**

La plupart des recherches sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou sur la prostitution durant les grands événements sportifs passés se sont concentrées sur le cas des adultes, et en particulier sur celui des femmes. Ceci a pu largement masquer les cas d'exploitation sexuelle des enfants, filles et garçons, qui peuvent se produire en arrière fond. En réalité, les données et les recherches ciblées sur l'impact des événements sportifs sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales ont, jusqu'à présent, largement fait défaut<sup>7</sup>.

Il est important de rappeler que l'exploitation sexuelle commerciale des enfants est en grande partie cachée en raison de sa nature illégale, ce qui rend difficile l'estimation de son ampleur réelle. La détection de cas d'exploitation sexuelle est rendue bien plus difficile sur une courte période et en raison de l'accentuation de son caractère clandestin pendant les grandes manifestations sportives<sup>8</sup>.

D'autre part, le manque de compréhension et la perception erronée de ce qu'est l'exploitation sexuelle des enfants peut avoir des conséquences sur l'identification de victimes et sur l'évaluation des données récoltées. C'est particulièrement le cas du tourisme sexuel impliquant des enfants qui, souvent, n'est pas considéré comme tel par les autorités et n'est donc, par conséquent, pas classé comme tel<sup>9</sup>. Le caractère criminel de l'activité, l'impunité et la crainte des répercussions négatives que ces informations peuvent avoir sur des événements sportifs ou l'industrie du tourisme représentent également des défis majeurs pour accéder aux données<sup>10</sup>.

En réalité, l'absence de preuve d'une corrélation ne signifie pas qu'aucun cas d'exploitation sexuelle des enfants ne se produit lors de ces événements mais la difficulté se trouve dans l'établissement d'un lien causal entre le cas détecté et l'organisation de l'événement. Même lorsqu'une augmentation des cas d'exploitation sexuelle a été constatée, la difficulté résidait principalement dans le fait de pouvoir relier ou non cette augmentation avec l'événement et non pas à une tendance à la hausse générale dans le pays<sup>11</sup>.

Si des preuves d'une augmentation des cas d'exploitation sexuelle des enfants n'ont pu être réellement rapportées, les risques qu'une augmentation se produise lors de certains événements sportifs ne peuvent, toutefois, pas être éliminés.

---

<sup>7</sup> *Ibid.* à la p. 17.

<sup>8</sup> ECPAT International, «Preventing Commercial Sexual Exploitation of Children during Major Sporting Events », Concept Paper (indisponible en ligne/ seulement sur demande)

<sup>9</sup> Intervention de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, "Protection of Children from Sexual Exploitation in the Context of Major Sports Events", 25<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Mars 2014.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Molo Songololo tel que cité dans Brunel University London, "Child Exploitation and the FIFA World Cup: A Review of Risks and Protective Interventions", Juillet 2013, à la p.16.

## **L'existence de risques d'une augmentation des cas d'exploitation sexuelle commerciale des enfants**

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales répond à des causes très diverses, complexes, parfois interreliées et dépendantes d'un contexte local spécifique. Les grands événements sportifs peuvent mettre les enfants plus à risque face à l'exploitation sexuelle commerciale en raison de facteurs propres à ces événements : déplacements de population et expulsions forcées liés à la construction d'infrastructures, disparités économiques entre les touristes et les populations les plus marginalisées, possibilités de gains économiques à court-terme et arrivée massive de voyageurs.

L'afflux massif de voyageurs (supporters, membres des personnels techniques nationaux, journalistes, volontaires, travailleurs, etc.), engendré par les événements sportifs, représente en soi un facteur de risque. Une partie des voyageurs à travers le monde sont des touristes sexuels ou des potentiels touristes sexuels; par conséquent, une augmentation de l'afflux de voyageurs peut entraîner une augmentation du nombre d'abuseurs potentiels. Ceci n'est pas directement lié aux supporters sportifs qui ne représentent pas en soi un groupe d'abuseurs potentiels. En réalité, il n'existe aucun profil particulier d'abuseurs: les abuseurs peuvent venir de tous les milieux socio-professionnels, de tous les pays, avoir des orientations sexuelles différentes, être de tous les âges et bien qu'ils soient en grande majorité de sexe masculin, des femmes participent également à cette exploitation<sup>12</sup>. Or, si certains touristes sexuels voyagent dans le but spécifique d'avoir des relations sexuelles avec des mineurs, la majorité ne voyage pas dans cette intention mais sur place certains voyageurs peuvent, en raison de l'opportunité qui se présente à eux, être tentés de recourir à la prostitution avec des mineurs ou peuvent involontairement y recourir. Les préjugés culturels, le sentiment d'impunité lié à l'anonymat, le désir de nouvelles expériences et l'ambiance festive, ce qui est particulièrement le cas dans le cadre de grandes rencontres sportives, peuvent contribuer à favoriser le passage à l'acte<sup>13</sup>.

Il convient également de noter que ces risques peuvent être exacerbés en raison du contexte local où se produisent les grands événements sportifs. Dans le cadre de la Coupe du monde en Afrique du Sud en 2010 et de la prochaine édition qui se déroulera au Brésil en 2014, les préoccupations concernant une possible augmentation de l'exploitation sexuelle des enfants étaient directement liées aux conditions économiques, sociales et culturelles mais également à l'ampleur que revêt déjà l'exploitation sexuelle des enfants dans ces pays.

Si aucune donnée ne permet de démontrer avec certitude la corrélation entre les grands événements sportifs et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, la simple existence de risques justifie que des actions soient menées afin de prévenir tous cas d'exploitation sexuelle des enfants avant, pendant et après des grands événements sportifs.

---

<sup>12</sup> ECPAT France, « Tourisme sexuel impliquant des enfants et grands événements sportifs », Conférence internationale pour un tourisme éthique et responsable, octobre 2012, disponible en ligne à : <http://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2013/09/Dossier-conf%C3%A9rence-octobre-2012.pdf>

<sup>13</sup> *Ibid.*

## Le rôle des grands événements sportifs dans la prévention et la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales

De nombreux doutes sont nés des estimations fallacieuses, voir sensationnalistes, et du manque de données permettant d'établir un lien causal entre les événements sportifs et l'exploitation sexuelle des enfants. Cependant, ni l'absence de données, ni les « paniques morales » ne devraient servir d'excuses pour l'inaction<sup>14</sup>. Au contraire, la simple existence de risques justifie que des actions soient menées afin de les atténuer et de prévenir des cas éventuels. En outre, les grands événements sportifs représentent également une réelle occasion de sensibiliser à la problématique et une opportunité d'améliorer le système de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle.

### **Les grands événements sportifs : une occasion de sensibiliser à la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants**

L'exploitation sexuelle des enfants, y compris le tourisme sexuel impliquant des enfants, est par nature illégale et clandestine. La sensibilisation revêt une grande importance pour porter à la connaissance du public l'existence même du phénomène.

Les campagnes de sensibilisation peuvent permettre d'informer aussi bien les voyageurs que les (potentielles) victimes. Les enfants, les jeunes et les communautés locales doivent être conscients des risques et des conséquences de l'exploitation sexuelle et doivent être informés sur les services disponibles pour les assister. Les voyageurs doivent, quant à eux, être informés de l'existence du phénomène, des conséquences pénales du recours à la prostitution enfantine mais également des moyens existant pour signaler des cas suspects d'exploitation sexuelle des enfants s'ils observent de tels actes pendant leur séjour. Dans ce sens, l'arrivée massive de voyageurs lors des grands événements sportifs représente une opportunité de sensibiliser les supporteurs qui ne sont pas nécessairement des voyageurs réguliers et qui peuvent être moins informés sur la problématique.

Les grands événements sportifs sont également une occasion d'engager de très nombreux acteurs du secteur privé dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, particulièrement du secteur industriel, des transports, des nouvelles technologies et du tourisme. Le secteur privé joue un rôle extrêmement important dans la sensibilisation du grand public et dans celle des employés pour le signalement de cas d'exploitation sexuelle.

Bien qu'il soit très difficile d'évaluer l'impact d'une campagne de sensibilisation, d'autant plus dans le cadre d'un événement qui se déroule sur quelques semaines, de nombreux chercheurs ont suggéré que les campagnes de sensibilisation avaient pu contribuer à réduire le risque d'une augmentation des cas d'exploitation sexuelle des enfants pendant le déroulement de l'événement<sup>15</sup>.

Cependant, les efforts de sensibilisation ne peuvent être réellement effectifs que lorsqu'ils sont associés à d'autres mesures de prévention et de protection non seulement lors de grands événements sportifs mais également dans un objectif de plus long-terme dans le pays où se déroule l'événement.

---

<sup>14</sup> Brunel University London, "Child Exploitation and the FIFA World Cup: A Review of Risks and Protective Interventions", Juillet 2013, p 8.

<sup>15</sup> Voir notamment Brunel University London, "Child Exploitation and the FIFA World Cup: A Review of Risks and Protective Interventions", Juillet 2013.

## **Les grands événements sportifs : une occasion d'améliorer les systèmes de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle**

Les mesures prises par les Etats hôtes contre l'exploitation sexuelle des enfants avant et pendant les événements sportifs démontrent leur engagement envers la promotion et la protection des droits de l'enfant. Cependant, lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales requiert bien plus que des mesures sur le court terme. Au contraire, cette lutte exige une action collective et une approche intégrée.

La Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants a récemment souligné que les événements sportifs offraient une réelle occasion de mettre en place des stratégies de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle ayant vocation à perdurer au-delà même de l'événement<sup>16</sup>.

Certains événements sportifs passés ont permis la mise en place de bases solides pour une coopération multisectorielle dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. La synergie de nombreux acteurs afin de prévenir les cas d'abus sexuels lors de ces événements s'est poursuivie après l'événement. Ce fut notamment le cas après l'Euro de football 2012 organisé en Pologne et en Ukraine<sup>17</sup>.

À l'occasion de la Coupe du monde 2010, le gouvernement de l'Afrique du Sud a, par exemple, promulgué un nouveau « Children's Act » et a adopté un Plan stratégique pour la prévention et la protection des enfants contre les abus, les négligences et l'exploitation qui incluait un volet sur la formation des acteurs de la protection de l'enfance.<sup>18</sup> Un des héritages de la Coupe du monde 2010 a également été l'incorporation de mesures de protection de l'enfance contre l'exploitation sexuelle au sein du « Tourism Safety Initiatives »<sup>19</sup>. Lors des Jeux Olympiques de Londres, un plan de protection des enfants a été mis en place avec un accent fort sur le partenariat entre différents acteurs et le renforcement des mécanismes existants notamment par la formation de plus de 1000 acteurs de première ligne pour identifier des enfants victimes<sup>20</sup>.

De plus en plus de bonnes pratiques émergent en raison des expériences passées. Toutefois, de nombreux efforts doivent être encore réalisés pour évaluer aussi bien les risques liés aux grands événements sportifs sur l'exploitation sexuelle des enfants que l'impact des mesures de prévention et de protection pendant et après l'évènement.

De grands organismes sportifs internationaux, tels que la FIFA et le CIO devraient également prendre un réel engagement dans la prévention pour atténuer les risques liés aux violations des droits de l'enfant lors des grands événements sportifs, dont l'exploitation sexuelle à des fins commerciales fait partie.

---

<sup>16</sup> Intervention de la Rapporteuse Spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 25<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, 11 mars 2014.

<sup>17</sup> *Ibid.* à la p. 17.

<sup>18</sup> Unicef Afrique du Sud, "UNICEF actions to strengthen child protection during 2010 FIFA World Cup and beyond », disponible à : [http://www.unicef.org/southafrica/resources\\_5692.html](http://www.unicef.org/southafrica/resources_5692.html)

<sup>19</sup> "Summary of the International expert meeting – Sport Events & Child Protection", Varsovie, Juin 2013, disponible à: <http://www.defenceforchildren.nl/images/13/2584.pdf>

<sup>20</sup> *Ibid.* à la p. 11.

Cette analyse a été réalisée en mai 2014 par Camille Seccaud (stagiaire) sous la coordination d'ECPAT Belgique.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes). La mission d'ECPAT Belgique est de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'exploitation sexuelle commerciale des enfants recouvre différentes formes : la prostitution infantine, la pornographie mettant en scène des enfants, la traite des enfants à des fins sexuelles et le tourisme sexuel impliquant des enfants.

ECPAT Belgique  
Rue du Marché aux Poulets, 30  
1000 Bruxelles  
Tél: 02/522.63.23